



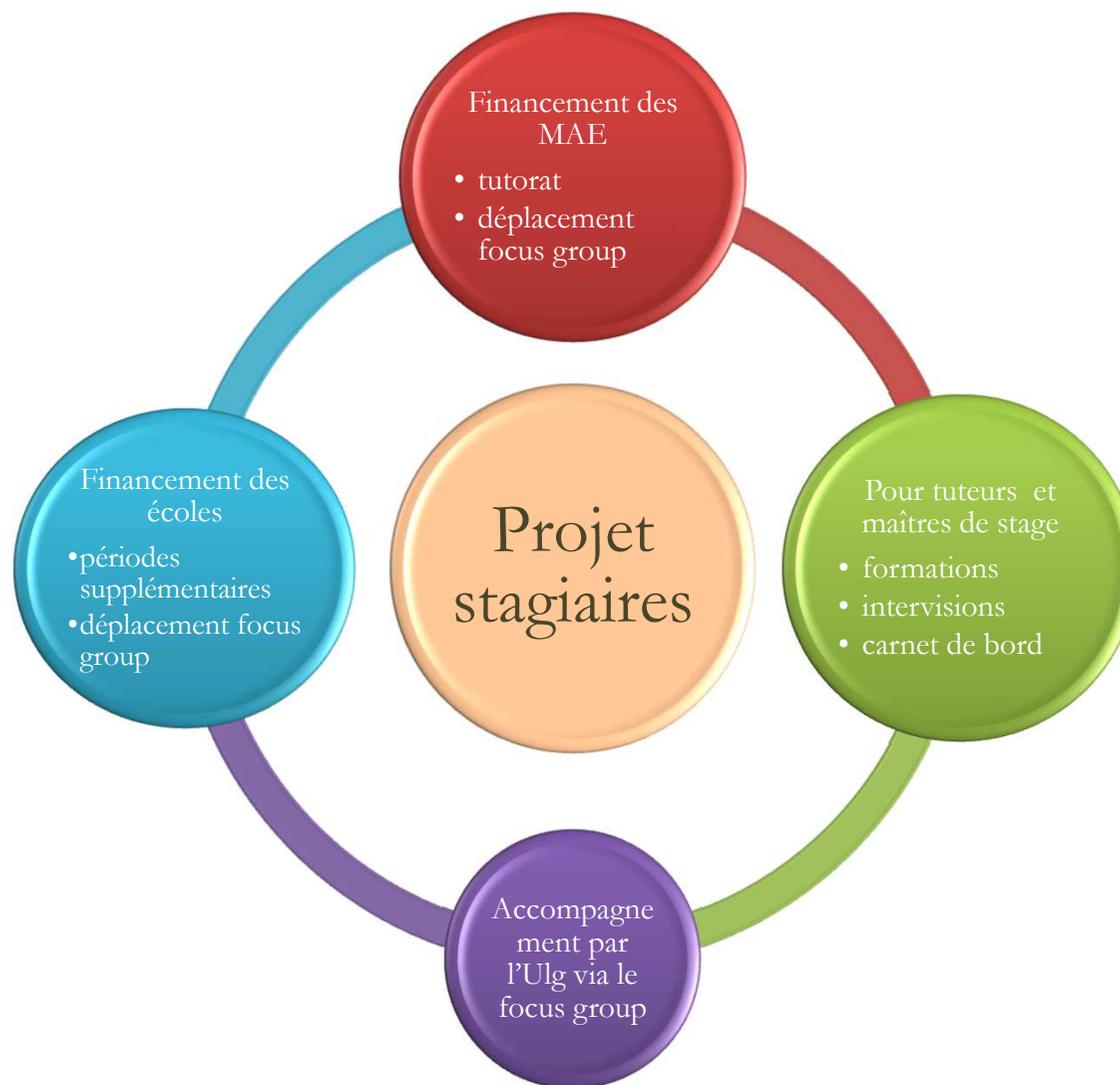
# Présentation du projet « Soutien au tutorat et à l'encadrement des stagiaires »

Mai – Juin 2018

# CP 332 et le Fonds Social MAE ?

- CP 332 : Commission paritaire pour le secteur de l'Aide sociale et des soins de santé
- Fonds Social pour le secteur des Milieux d'accueil d'enfants : s'adresse aux employeurs et aux travailleurs des institutions qui ressortissent à la CP 332 et qui organisent de manière régulière la garde d'enfants de moins de 12 ans :
  - Gestion paritaire (fédérations patronales et organisations syndicales)
  - Institutions concernées : crèches, préguardiennats, maisons communales d'accueil de l'enfance, maisons d'enfants, haltes-garderies, halte-accueil d'urgence et en accueil flexible, services d'accueil extra-scolaire, services d'accueillantes conventionnées, services de garde à domicile d'enfants malades
  - Actions : Soutien à la formation (continue ou qualifiante), à l'accompagnement, gestion du dispositif emploi-jeune

# Le projet en coup d'oeil



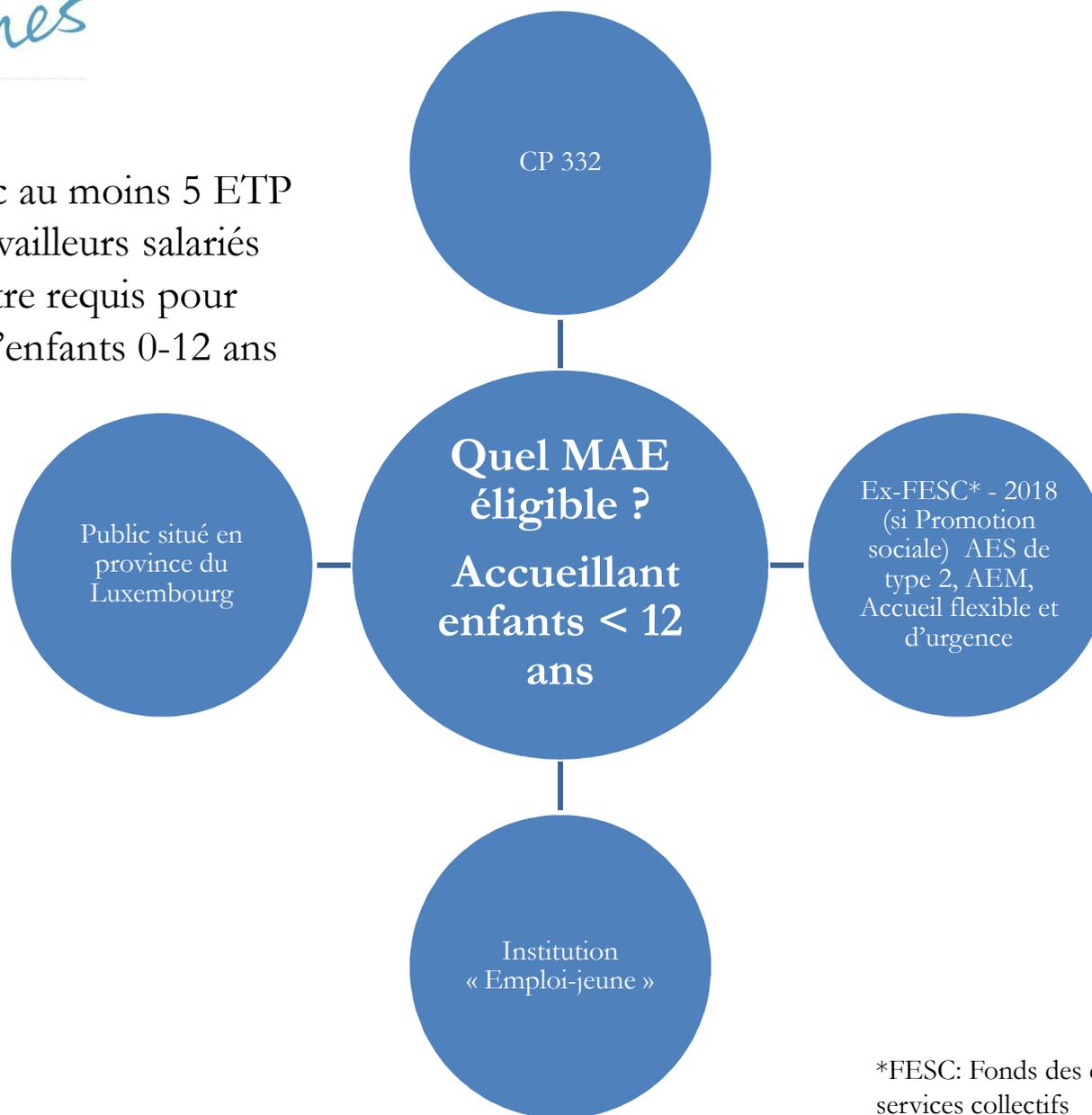
# Vidéo de présentation

## Lien internet

*Vidéo témoignage dans la crèche les Tournesols pour une stagiaire puéricultrice*



MAE avec au moins 5 ETP  
dont 3 travailleurs salariés  
avec un titre requis pour  
l'accueil d'enfants 0-12 ans



\*FESC: Fonds des équipements et des services collectifs

# Stages éligibles

Min. 50h ou 60 périodes de 50 minutes

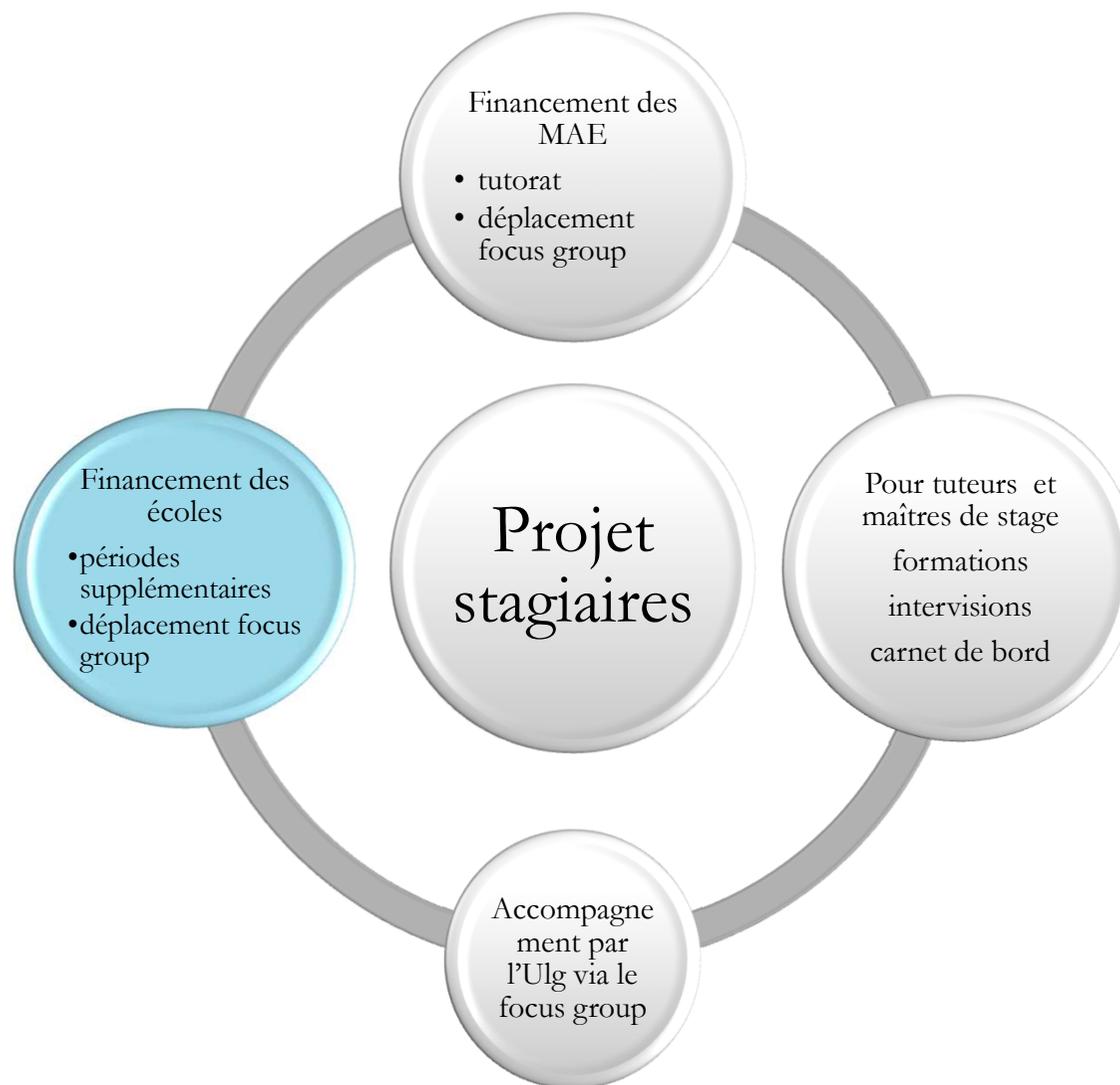
## Plein exercice

- **Puériculture**
  - 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> (seulement si déjà participé et pour max. 1/3 du nb total de stagiaire)
- **Agent d'éducation** (seulement pour institutions reconnues 3-12 ans par l'ONE)
  - 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>
- **Aspirant en nursing**
  - 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> (seulement si le stage ait lieu dans un MAE autorisé par l'ONE pour l'accueil 0-6 ans et et pour max. 1/3 du nb total de stagiaire en plein exercice)

## Promotion sociale

- **Auxiliaire de l'enfance**
- **Educateur A2**
- **Animateur** (seulement pour institutions reconnues 3-12 ans par l'ONE)
- **Bachelier éducateur spécialisé** (seulement pour institutions reconnues 3-12 ans par l'ONE)

# 1. Financement des écoles



## Co-financement d'heures d'encadrement de stages supplémentaire

### Plein exercice

- 2 à 4 stagiaires: 1 période-professeur
- 5 à 9 stagiaires : 2 périodes-professeur
- 10 à 14 stagiaires : 3 périodes-professeur
- 15 à 19 stagiaires: 4 périodes-professeur
- 20 à 24 stagiaires : 5 périodes-professeur
- Plus de 24 stagiaires : 6 périodes-professeur
- Frais de déplacement pour les focus group et/ou en milieu d'accueil
  - Maximum 4 déplacements par stagiaire
  - Maximum 25€ par aller-retour
- Conditions
  - Plafond de 6 périodes par école
- Financement en partenariat avec la Fédération Wallonie Bruxelles
- Les stagiaires peuvent être répartis dans plusieurs MAE
- Périodes-professeur octroyées d'octobre à juin

## Co-financement d'heures d'encadrement de stages supplémentaire

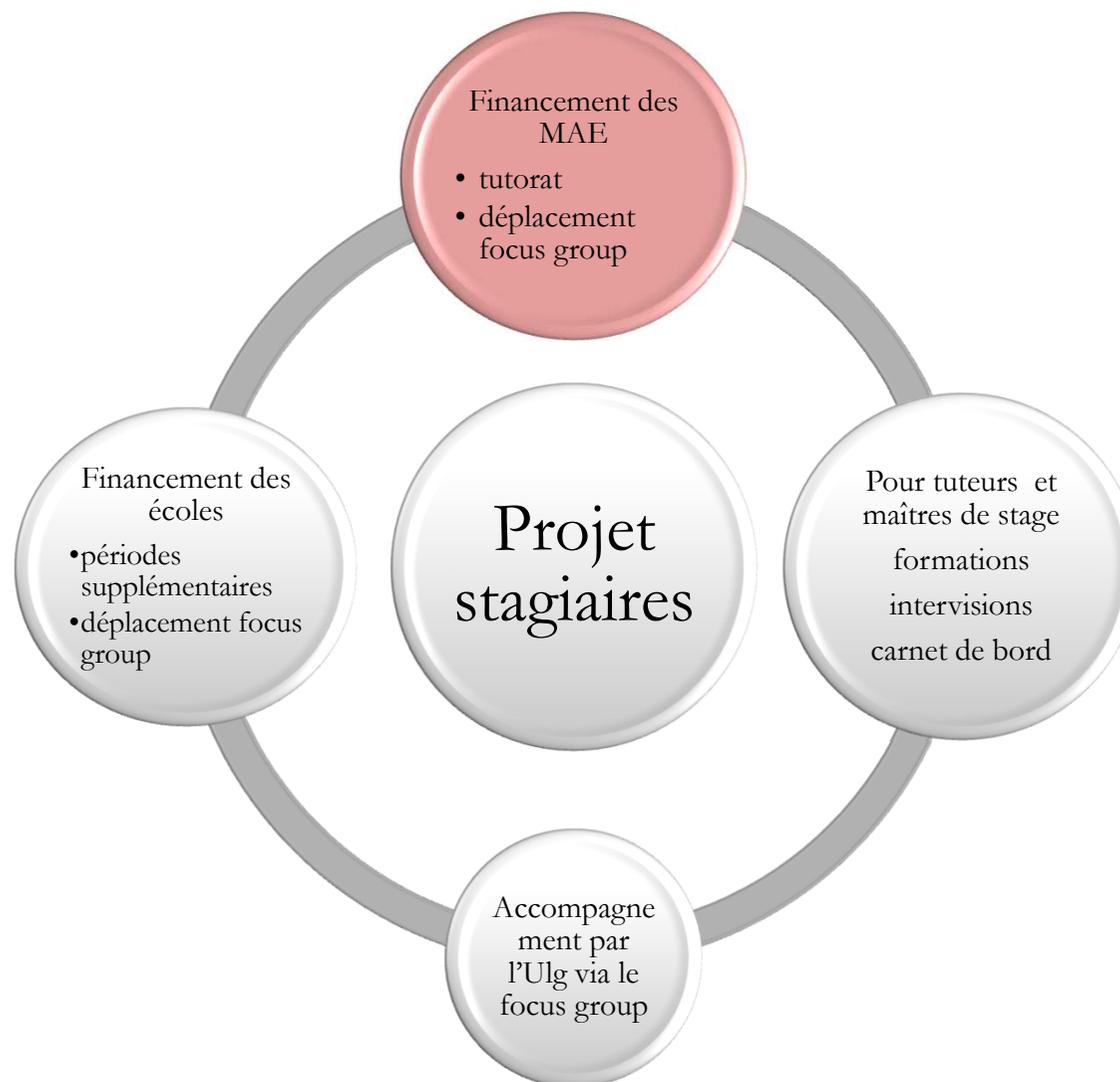
### Promotion sociale

- Par stagiaire et par stage
  - Entre 60 et 119 périodes: 4 périodes supplémentaires
  - Min. 120 périodes: 8 périodes supplémentaires
- Frais de déplacement pour les focus group et/ou en milieu d'accueil
  - Maximum 4 déplacements par stagiaire
  - Maximum 25€ par aller-retour
- Conditions
  - Min. 2 stagiaires doivent effectuer des stages dans des MAE correspondant au profil
  - Plus de la moitié du stage doit se dérouler après la réception de la convention
- 50% du financement par la convention tripartite et 50% via la convention de partenariat (représentant de réseau)
- ***Si pas de partenariat avec un MAE*** : possibilité d'octroi de 4 périodes supplémentaires (idem autres Fonds APEF-FE.BI voir sur [www.promsocnm.org](http://www.promsocnm.org))

# Le point de vue des écoles

- « Moins d'échecs et surtout « 0 » abandon »
- « Les stagiaires réussissent plus facilement les épreuves intermédiaires de qualification »
- « La collaboration privilégiée favorise les résultats grâce à la disponibilité de la tutrice, au courant du contenu des apprentissages et des épreuves certificatives »
- « De nettes améliorations au cours de puériculture et de psycho »
- « Meilleure réponse aux besoins physiques et psychologiques de l'enfant »
- « Moins de stress pour les stagiaires pour le 1<sup>er</sup> jour »
- « Équipe plus disponible, accueil plus personnalisé »
- « Diminution du stress car moins d'élèves à superviser »

## 2. Financement des MAE



# Financement des MAE

Collaboration avec  
le plein exercice

Plafond: 2000€

- **Enveloppe tutorat: 3 parties**
- 1€ par période de stage
- 25€/h pp de participation au Focus group (max. 4 pers. par MAE)
- 25 € X 10 heures (250€) est octroyé par partenaire école avec au moins 3 stagiaires concernés
- Frais de déplacement Focus Group : 25€ par aller retour

Collaboration avec  
la promotion sociale

Plafond 3000€

- **Enveloppe tutorat: 3 parties**
- 2€ par période de stage
- 25€/h pp de participation au Focus group (max. 4 pers. par MAE)
- 25 € X 10 heures (250€) est octroyé par partenaire école avec au moins 3 stagiaires concernés
- Frais de déplacement Focus Group : 25€ par aller retour

***Budget particulier pour les MAE qui participent au projet depuis au moins 3 ans***

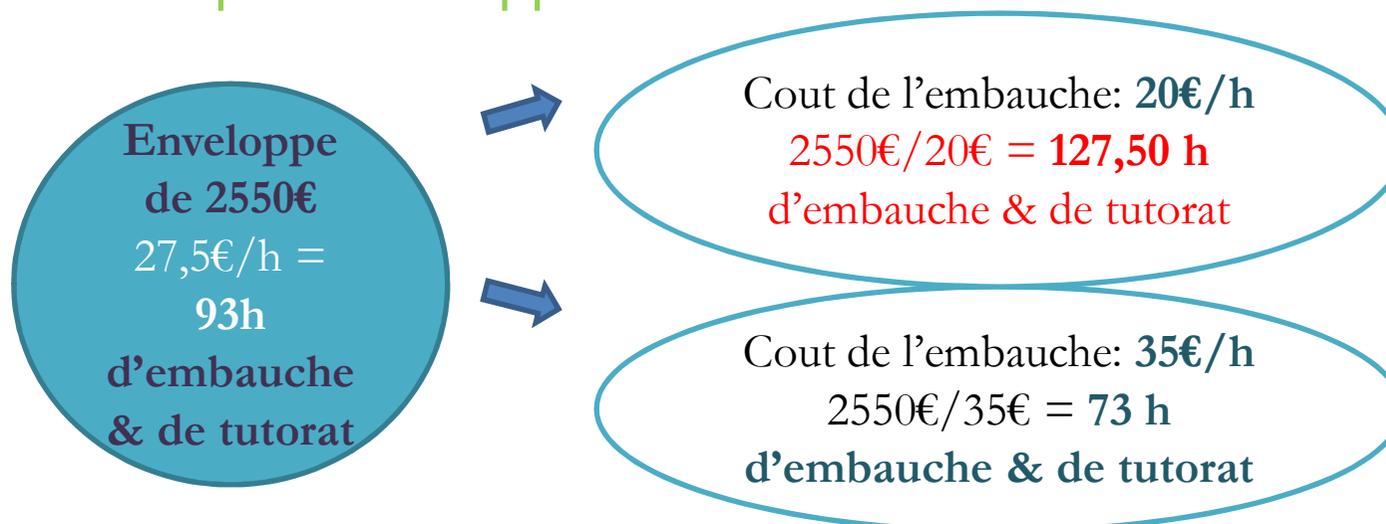
Un montant de 25 € X 8 heures (200€) est octroyé quand un MAE « expérimenté » accueille un autre MAE

## Exemple de calcul d'enveloppe tutorat

- 3 stagiaires puériculture: stage de 200 périodes
  - 200 périodes X 1€ X3 stagiaires = 600€
- 3 stagiaires auxiliaire de l'enfance stage de 200 périodes
  - 200 périodes X 2€ X3 stagiaires = 1200€
  - **600+1200= 1800€**
- 3 participants au focus group
  - Focus group de lancement: 4h
    - 4h x 3 personnes X 25€ = 300€
  - Focus group régional: 6h
    - 6h x 3 personnes X 25€ = 450€
- 2 écoles partenaires (avec au moins 3 stagiaires)
  - 2 X 25 € X 10 heures = 500€
- **Total de l'enveloppe tutorat:**  
**600+1200+300+450+500 = 3050€**
- Frais de déplacement focus group: à part (note de frais)

# Combien d'heures d'embauche & de tutorat?

- Au minimum:
  - Enveloppe tutorat divisé par 27,5€
  - Enveloppe tutorat divisé par 30€ (si l'embauche concerne le tuteur ou un travailleur âgé d'au moins 45 ans)
  - **Exemple: enveloppe de 2550€**



Attention, il s'agit d'une enveloppe fermée: tout est inclus !  
Sur quel base: coût salarial total

# La fonction tutorale

## 1. Le tuteur

- travailleur expérimenté, exerçant le même métier que le jeune tuteuré, sans formation pédagogique spécifique nécessairement
- Accompagnement sur le terrain, entretiens, participe au développement de l'identité et des compétences professionnelles du jeune.

### Les critères

- Travailler dans une fonction identique
- Travailler dans la même implantation
- 2 ans d'ancienneté dans l'institution et 5 ans d'ancienneté dans la profession
- Avoir un horaire compatible avec l'horaire du jeune (coïncidence à 80%)
- Consacrer du temps pour exercer les missions du tutorat
- Être volontaire pour exercer la fonction de tuteur
- Maximum 1 stagiaire par tuteur en même temps et par groupe de vie

### Ses missions :

- Accueillir le jeune et veiller à son intégration dans l'équipe
- Accompagner le jeune dans le travail (organisation des activités, analyse et valorisation des expériences, aide à l'acquisition progressive des compétences)
- Suivre le jeune en formation (et se concerter avec l'organisme de formation qualifiante)
- Evaluer la progression du jeune

# La fonction tutorale

## 2. Le responsable

- intervient à des moments essentiels de l'activité de tutorat
    - décision d'accueillir le jeune
    - information auprès des travailleurs
    - désignation du/des tuteur(s) en concertation avec l'équipe
    - organisation du travail permettant une mise en œuvre continue du tutorat
    - signature des conventions de stage
    - contact avec les établissements d'enseignement
    - recadre le jeune le cas échéant
- ➔ Peut être financé à max. 25% de l'enveloppe tutorat

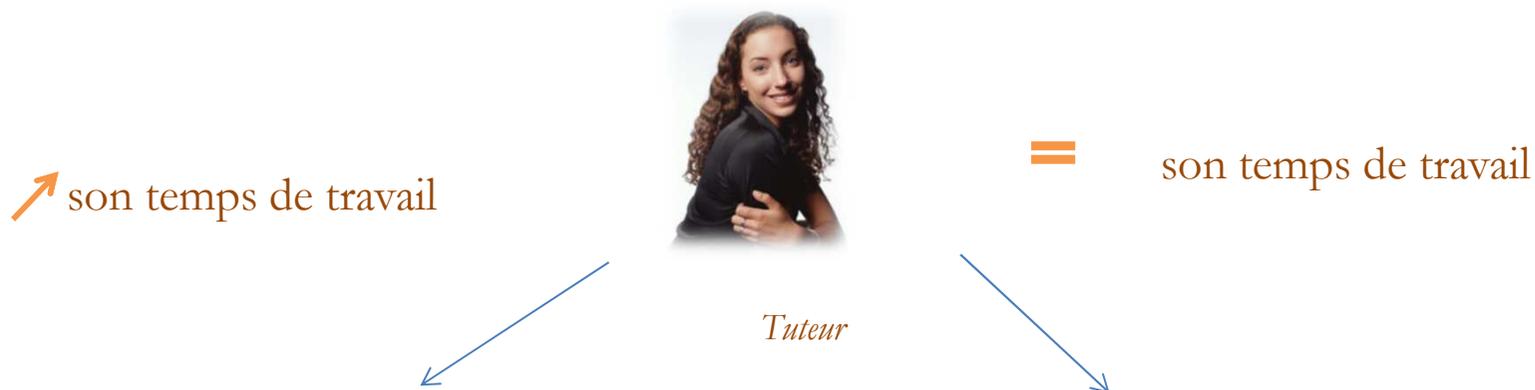
# La fonction tutorale

## 3. L'équipe

Par sa présence au quotidien avec le jeune, assume une fonction de tutorat indispensable en permettant une continuité du tutorat même en l'absence du tuteur désigné.

Un accompagnement d'équipe concernant le tutorat vous permettra de mettre en œuvre ou d'améliorer vos pratiques en s'appuyant sur les outils du classeur « Le tutorat dans tous ses états » et favorisera les compétences collectives.

# L'embauche compensatoire ??



Avenant à son contrat de travail:  
fonction tutorale, les dates,  
nombre d'heure dédiées au tutorat

**Calcul du nombre d'heures:**  
**l'enveloppe tutorat**

Avenant à son contrat de travail: fonction tutorale, les dates et nombre d'heure dédiées au tutorat

+

Engagement ou avenant au contrat de travail d'un collègue/tiers ayant la **même fonction** :

- tâche accueil d'enfants
- Dates
- nombre d'heure



*Bénéficiaire de l'embauche compensatoire*

# Modalités de l'embauche

- Un travailleur déjà dans l'institution sera le bénéficiaire de l'embauche et aura un avenant à son contrat de travail (que ce soit le tuteur lui-même ou un collègue)
- Un nouveau travailleur qualifié:
  - recours à un service de remplacement
  - recours à une société d'intérim
- Pour des embauches courtes :
  - Un travailleur déjà dans l'institution sera le bénéficiaire de l'embauche et effectuera des heures complémentaires s'il est à temps partiel et pour moins de 13h/trimestre

# Quand vais-je recevoir le subside ?

Une fois la convention signée par le Fonds et  
ses annexes 1 et 2 paraphées/complétées:

- **50%** est réglé à la **signature** de la convention
- Le solde sera réglé suite à la validation du rapport de solde (en fin de projet)

# Et la concertation sociale ?

- envoi aux permanents régionaux

ou

- avis de la délégation syndicale

## ANNEXE 6 : CONCERTATION PARITAIRE

### Présence de représentants syndicaux au sein du Milieu d'Accueil?

NON :

1) **Veillez compléter l'ATTESTATION SUR L'HONNEUR :**

- L'ensemble du personnel de l'institution a été informé du projet
- Les personnes concernées ont marqué leur accord

NOM et Prénom	Fonction	Signature	Date

2) **ET** Veillez envoyer VOTRE DOSSIER COMPLET par mail aux permanents syndicaux des trois organisations de votre région (avec le Fonds social MAE en copie : [projets.jeunes@apefashl.org](mailto:projets.jeunes@apefashl.org)). La liste des permanents syndicaux régionaux est disponible sur la première page du site [www.fondsmoe.org](http://www.fondsmoe.org).

OUI

⊕ **Veillez joindre l'avis des représentants syndicaux :**

Avis syndical		Date :
NOM et Prénom	NOM et Prénom	NOM et Prénom
Signature	Signature	Signature
Mandat : DS <input type="checkbox"/> - CPPT <input type="checkbox"/> - CE <input type="checkbox"/>	Mandat : DS <input type="checkbox"/> - CPPT <input type="checkbox"/> - CE <input type="checkbox"/>	Mandat : DS <input type="checkbox"/> - CPPT <input type="checkbox"/> - CE <input type="checkbox"/>
Organisation syndicale : CNE /CSC <input type="checkbox"/> - SETCA/FGTB <input type="checkbox"/> - CGSLR <input type="checkbox"/>	Organisation syndicale : CNE /CSC <input type="checkbox"/> - SETCA/FGTB <input type="checkbox"/> - CGSLR <input type="checkbox"/>	Organisation syndicale : CNE /CSC <input type="checkbox"/> - SETCA/FGTB <input type="checkbox"/> - CGSLR <input type="checkbox"/>

# Tuteur et maître/moniteur

Il est important que moniteur de stage et tuteur se concertent sur le rôle de chacun (voir formations croisées)

	Tuteur	Maître de stage/moniteur
<b>Qui?</b>	Travailleur du MAE	Employé de l'établissement d'enseignement
<b>Quoi?</b>	Accompagne le stagiaire au quotidien durant la période de stage	Visite au sein du MAE et accompagnement pédagogique
<b>Utilisation embauche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accompagnement des stagiaires au sein du MAE</li> <li>• participation aux focus group</li> <li>• concertation avec l'établissement scolaire</li> <li>• concertation au sein du MAE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accompagnement des stagiaires au sein du MAE</li> <li>• participation aux focus group</li> <li>• concertation avec le MAE</li> <li>• concertation au sein l'établissement scolaire</li> </ul>

# Le timing

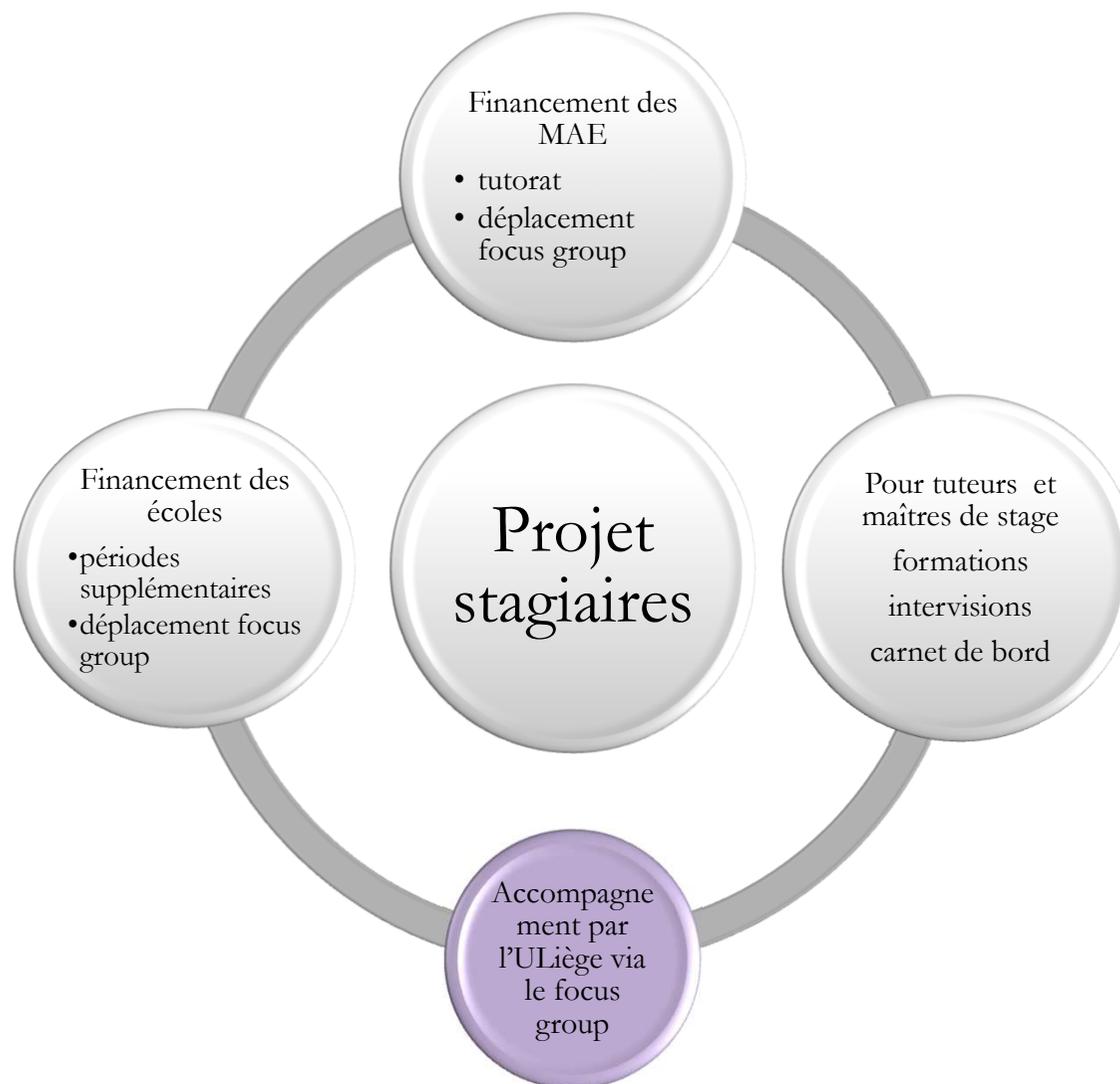
## Pour le plein exercice



## Pour la promotion sociale



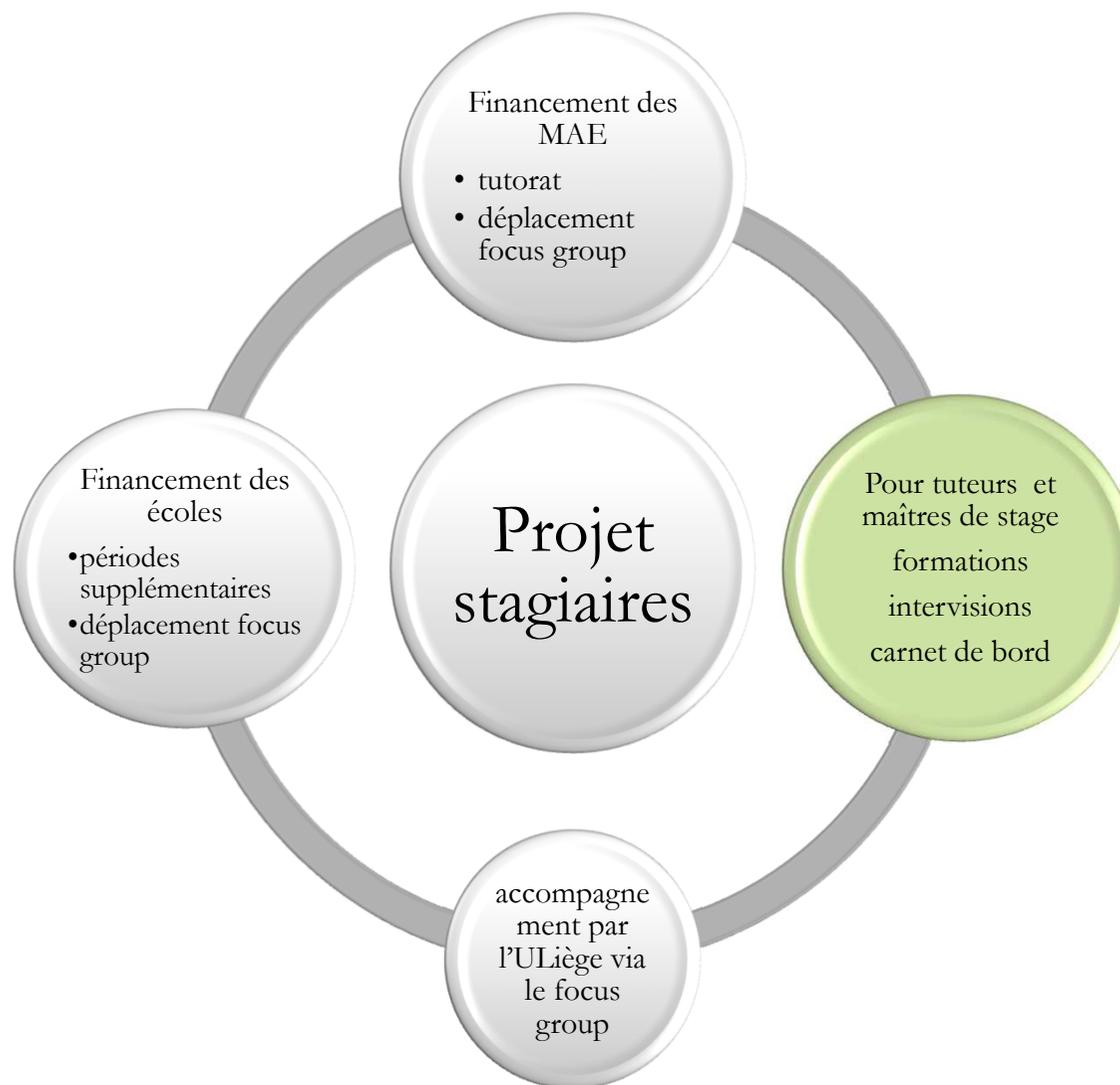
# 3. Accompagnement de l'ULiège



# Focus group

- Accompagnement avec la cellule PERF de l'Université de Liège
  - Focus group de lancement
    - Pour les « nouveaux » : prise en main et échanges en duo (tuteur – maître/moniteur de stage) autour du carnet de bord
    - Pour les « intermédiaires » : choix d'un axe de travail (ex: accompagner à l'observation)
    - Pour les « anciens » : confirmation de l'axe par mail
  - Focus group régional
    - Bilan des actions réalisées
  - Focus préparatoire à la journée thématique
  - Journée thématique (2019 : l'accompagnement du stage)
    - ouverte à tous et co-animée avec des participants au projet.
  - Vidéo témoignages ([lien internet](#))

## 4. Les formations et outils tutorat



# a. La formation des tuteurs



Intervisions

Formation de base

**Objectif:**

Savoir accompagner en favorisant son intégration et en observant sa progression dans l'acquisition et le développement des compétences

**Durée:** 2 ou 4 jours

**Modalité:**

Formapef

4 jours du 26-09 au 07-11-18  
avec le Fraje à Namur C 2674

4 jours du 11-10 au 29-11-18  
Avec l'Ecoles des parents et  
éducateurs à Charleroi C 2932

Accompagnement  
d'équipe

**Objectif:**

Aider une équipe à mettre en place des outils et des méthodes concernant le tutorat, tout en s'appuyant sur le carnet de bord

**Durée:** entre 12h et 24h

**Modalité:**

Bourse formative

**Objectif:**

Amener les tuteurs à échanger sur leurs pratiques avec des tuteurs d'autres milieux d'accueil et consolider les compétences

**Durée:** max. 18h, réparti sur plusieurs jours

**Modalité:**

Opérateur retenu: Formapef

Opérateur non retenu: bourse formative

## b. Avantages formation tutorat



Des formations  
tutorat

Formation de base

Intervisions

Accompagnement  
d'équipe

### Avantages:

- gratuit pour les salariés de la CP 332 ou ex-Fesc ou les tuteurs des institutions « emploi-jeune »
- comptabilisable dans le cadre des heures de formations obligatoires demandées par l'ONE (secteur ATL)
- Reconnue dans le cadre du Congé Education Payé
- Donne droit à une embauche compensatoire équivalent au nombre d'heures suivies

## c. Embauche compensatoire suite à une formation tuteur

Exemple : 20h de formation = 20h d'embauche compensatoire pour le remplacement de mon tuteur pendant son absence

### *Modalités de financement de l'embauche compensatoire*

- Avance de 50% du financement réglée à la signature de la convention
- Mandat du Milieu d'accueil en faveur du Fonds vis-à-vis du congé éducation payé
- Remplacement dans les 12 mois qui suivent l'introduction de la demande

## d. Outil : le carnet de bord

**CARNET DE BORD**  
à l'usage des tuteurs et  
formateurs de stagiaires  
en péroriculture, auxiliaire  
de l'enfance, animateurs et  
éducateurs en milieu d'accueil  
d'enfants de 0 à 12 ans



**SOUTIEN AU TUTORAT ET A  
L'ENCADREMENT DES STAGES  
DANS LE SECTEUR DES MILIEUX  
D'ACCUEIL D'ENFANTS (0-12 ANS)**

Cette action bénéficie du soutien du Fonds Social MAE ICP 332, du gouvernement fédéral et de la convention signée entre le FOREM, le CRF, l'AFAPME et APEF & FEBSI

**Service PERF ULg :**  
Nathalie François, Stéphanie Noël, assistantes de formation  
Florence Pirard, responsable scientifique  
En collaboration avec Pascale Camus  
OCTOBRE 2014



## d. Formation croisée Tuteur et Maître de stage

- **Public:**
  - Enseignement : maître de stage en Puériculture
  - Milieux d'accueil : tuteur ayant au moins 3 ans de pratique professionnelle
- **Objectif:**
  - Concernant l'accompagnement de l'élève dans son 1<sup>er</sup> stage en puériculture: construire ou renforcer la collaboration entre les partenaires
- **Où / Quand:**
  - Namur – Vendredis 8, 22/02/19 et 15/03/19.

# Comment trouver un partenaire ?

- Je suis un MAE
  - Liste des établissements d'enseignement organisant les filières éligibles sur [www.stagiairemae.org](http://www.stagiairemae.org)
- Je suis un établissement d'enseignement
  - Envoyer un mail à [projets.jeunes@apefasbl.org](mailto:projets.jeunes@apefasbl.org) en demandant la liste des MAE potentiels de votre province

# Contacts

Infos et formulaires sur [www.stagiairemae.org](http://www.stagiairemae.org)

- Mail: [projets.jeunes@apefasbl.org](mailto:projets.jeunes@apefasbl.org)
- Collaboratrice administrative: Hélène Dohet  
– Tél: 02/227.62.05
- Chargée de projets: Anne-Sophie Braquart  
– Tél: 02/229.32.52
- Responsable de projets: François Willemot



Merci pour votre attention

Des questions ?

